

OBSÈQUES

Obsèques et messes après décès

S'adresser à la sacristie – 01 42 34 59 98

Coordination : Père F.-X. LINH.

Les obsèques à Saint Sulpice

1. La paroisse célèbre les obsèques de tous :

- les paroissiens, même décédés hors du « territoire paroissial » ;
- pour les autres, s'adresser au Père François-Xavier LINH 01 42 34 59 70, hongklinh@gmail.com

2. Quand peut-on célébrer ?

Le jour et l'heure ne peuvent être fixées qu'en accord avec le service de Pompes funèbres qui a été choisi par la famille.

Les obsèques peuvent être célébrées :

- tous les **jours à l'exception du samedi**
- à : **9h00, 11h00, 14h30 ou 15h00**

3. Indiquer à l'accueil

- les nom (nom de jeune fille), prénom, adresse de la personne décédée,
- les coordonnées d'une personne à contacter,
- les coordonnées du service de pompes funèbres choisi par la famille.

4. Préparer la célébration

Il est souhaitable que la famille rencontre le célébrant avant la cérémonie pour :

- lui faire connaître un peu le défunt,
- choisir les textes de la Bible qui seront lus pendant la

célébration.